

Annexe X - Enquête publique

COMMUNE DE PHILIPPEVILLE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT Arrêté du Gouvernement Wallon portant exécution du décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement.

Concerne la demande de Monsieur BERTRAND Arnaud, Rue du Pige(SUR) 134 à 5600 Surice en vue d'obtenir le permis unique pour le maintien en activité d'une exploitation agricole bovine (90 têtes); l'extension de celle-ci par : -le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau; -la construction et l'exploitation d'une extension de hangar (dimensions : 35,46m x 20m) servant à l'hébergement de 73 bovins et au stockage de matériel et d'une citerne à eaux pluviales de 20m³ sis Rue du Pige(SUR), 134 à 5600 Surice, cadastré Division 5, section A n°181Y- 181S- 181X- 176V- 176T.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 21/12/2020

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à : |
|--------------------------------|-------------------------------|--|---|
| 14/12/2020 | 21/12/2020 | Administration Communale de Philippeville – Place d'Armes 12 – 5600 Philippeville – Salle du Conseil le 19/01/2021 à 10h00 | Collège Communal, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville |

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

En raison de la crise sanitaire Covid19, le dossier sera consultable uniquement sur rendez-vous (le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance au 071/66 00 77 – 071/66 04 07) à l'Administration communale, Place d'Armes 12 à 5600 Philippeville.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 15h30 ou le samedi matin (9h30 à 12h), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service urbanisme 071/66.00.77.- Mme Ann HANCART - Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents communaux, du fonctionnaire technique (Monsieur MONACHINO, avenue Reine Astrid, 39 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/71 53 00) et du fonctionnaire délégué (Monsieur TOURNAY, Place Léopold, 3 - 5000 NAMUR - Tél. : 081/24 61 11).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Philippeville, le 14/12/2020

Le Bourgmestre
A. DE MARTIN